



RESEARCH

Mohamed est-il un prénom français ? Présupposés et sous-entendus dans le débat sur l'apparition de Mohamed dans le top 20 des prénoms

Houda Landolsi

Université d'Uppsala, SE et ICAR Lyon, FR

houda.landolsi@moderna.uu.se

En 2018, le prénom Mohamed fait son apparition dans le top 20 des prénoms les plus donnés en France. Un tel événement, inédit, déclenche une polémique : *Mohamed est-il un prénom français ?* La présente étude revient sur cette polémique en prenant en compte les inférences et leur rôle dans l'enchaînement argumentatif du discours et dans la construction des représentations extradiscursives. Les analyses essayeront de montrer que l'implicite n'a pas simplement comme rôle de fournir le cadre informatif d'arrière-plan sur lequel le posé se déploie ; il devient lui-même l'élément du contenu propositionnel sur lequel portent les enchaînements discursifs et se construit l'argumentation. D'un point de vue linguistique, l'étude vise à fortifier la thèse selon laquelle les contours entre les différentes formes de l'implicite (notamment les présupposés et les sous-entendus) sont mal-tracés et que, loin d'être indépendants l'un de l'autre, ces implicites sont souvent imbriqués dans le même énoncé.

Mots-clés : prénoms (français); intégration; implicite (présupposé, sous-entendu); discours médiatique

In 2018, the name Mohamed appeared among the top 20 most popular forenames given in France. This unprecedented event triggered a polemic along the lines of: *Is Mohamed a French name?* The present study returns to this polemic, taking account of the inferences and their role in the sequence of the discourse's argument and the construction of extra-discursive representations. The analyses will attempt to show that the role of the implicit is not simply to provide the background informational context against which the assertion is developed, but that the implicit itself becomes the element of propositional content on which the discursive sequencing is focused and the argumentation is built. The study also aims to support the theory according to which the contours between different forms of the implicit (particularly presuppositions and hidden meanings) are badly marked out and that, far from being independent of one another, these implicits are often enmeshed in the same utterance.

Keywords: (French) forenames; integration; implicit (presuppositions, hidden meanings); media discourse

Introduction

*Mohamed est-il un prénom français ?*¹ Ceci n'est pas un oxymore. Ce n'est pas non plus une question rhétorique. Cette question résume une polémique qui s'est déclenchée dans les médias français suite à un événement inédit : en 2018, le prénom Mohamed fait son apparition dans le top 20 des prénoms de garçons les plus donnés en France (19^e).² Le prénom Adam, massivement donné par les familles maghrébines en France, apparaît lui aussi dans le top 20,³ mais son apparition n'a certainement pas le même effet que celle

de Mohamed. Contrairement à Adam, Mohamed est typiquement arabe, typiquement musulman. Ayant été porté par le prophète éponyme, Mohamed (dérivé de l'arabe *Muhammad* qui signifie *loué* ou *gracié*)⁴ est certes un prénom qui porte toute une histoire.

Si l'on se réfère aux textes législatifs et administratifs,⁵ la question ne se pose même pas : Mohamed est bel et bien un prénom français. Tous les prénoms (à l'exception de ceux qui portent préjudice soit au droit des tiers soit à celui de l'enfant) sont les bienvenus, quelle que soit leur origine, religieuse, étrangère, ou autre. Pour autant, et comme nous allons le voir, la question *Mohamed est-il un prénom français ?* se pose dans les médias, dans les cercles politiques, précisément.

La réponse à cette question n'est pas non plus une réponse abstraite ou philosophique. Elle fait en effet partie d'un positionnement idéologique et politique et met sur scène principalement deux courants ayant deux conceptions différentes de la France d'aujourd'hui et, selon cette conception, les locuteurs proposent à la question *Mohamed est-il un prénom français ?* soit une réponse négative, soit une réponse positive :

- A. Mohamed *n'est pas* un prénom français : il ne fait pas partie de l'histoire de la France et ne doit pas faire partie de son avenir. Pour que la France garde son identité française, il faut rétablir la loi imposant la francisation des prénoms.
- B. Mohamed est *aussi*, et de nos jours, un prénom français. Il marque l'appartenance à une communauté culturelle et/ou religieuse certes, mais il fait désormais partie du paysage français.

La première réponse est généralement proposée par les leaders et partisans du Rassemblement National (désormais RN), qui ont tendance à déclencher le débat sur les prénoms, ou en tout cas, à en faire une de leurs 'marques de fabrique' distinctives. Nous allons essayer de montrer, dans cette étude, que leur argumentation autour de la polémique sur l'entrée de Mohamed dans le top 20 des prénoms est construite sur des prémisses implicites (n'étant pas explicitement étayées), polyphoniques et vraisemblables (étant construites sur un dit antérieur, sur la doxa, sur le savoir commun plus ou moins stéréotypé).

La seconde réponse est proposée par des politiciens et des penseurs (universitaires, journalistes, ...) de différentes couleurs politiques. Cette réponse se présente comme une contre-argumentation visant à montrer que le raisonnement sur la francisation des prénoms, et particulièrement sur le prénom Mohamed, est biaisé et ce, par la réinsertion et l'explicitation des prémisses implicites sur lesquelles l'argumentation est construite. Cette contre-argumentation est, nous allons le voir, fondée d'une part sur un jeu d'explicitation : on formule les implicites sur lesquels est construite la thèse inverse, pour mieux la détruire de l'intérieur ; et d'autre part sur la construction d'un nouveau faisceau d'implicites, eux aussi doxiques, c'est-à-dire fondés sur l'opinion générale, mais qui se forcent à être/se présenter comme compatibles avec des vérités d'expérience, donc avec le savoir scientifique.

Il faudrait souligner, à ce propos, qu'il y a une forte dissymétrie entre les deux réponses et les raisonnements qui en découlent. Le raisonnement aboutissant à la première réponse est volontairement déclenché : c'est le RN qui essaie d'imposer le débat dans l'arène publique. Le raisonnement aboutissant à la seconde réponse est, lui, réactif. Les forces progressistes (ou se réclamant comme telles) n'avancent jamais ces questions de leur propre chef, soit parce qu'elles considèrent que la question des prénoms n'est pas polémique, soit parce qu'elles la considèrent comme trop sensible et potentiellement dangereuse. Partant de ce constat, notre intérêt portera sur la réponse A qui sera à la fois le point de départ et le centre d'analyse. Le raisonnement aboutissant à la réponse B est la contre-argumentation qui vise moins à défendre une thèse adverse qu'à invalider la thèse aboutissant à la conclusion A.

Autre remarque qui s'impose préalablement : les émissions politiques posent le débat, en le dichotomisant. Ce choix binaire est lourd de sens : il érige la question avec deux camps antagonistes, et deux camps seulement, alors que le paysage socio-culturel est en réalité beaucoup plus complexe et riche en nuances. Les groupes politiques et sociaux, en l'occurrence l'extrême droite et la minorité arabo-musulmane, sont également présentés comme des groupes strictement homogènes, ce qui fait aussi partie de la même politique de simplification et d'essentialisation.

Nous avons choisi d'exposer le sujet de la même façon dualiste, d'abord pour mieux comprendre les raisonnements explicites, aussi bien que sous-jacents, dans le discours sur la francisation des prénoms (puisque les nuances sont pratiquement gommées dans ces raisonnements) et ensuite pour refléter, le plus fidèlement possible, les représentations sur le prénom Mohamed en particulier, et sur l'identité nationale en général, telles qu'elles sont peintes dans les médias – et non pas telles que nous pensons qu'elles sont en réalité, et encore moins telles qu'elles le sont en réalité.

Ces commentaires doivent être mentionnés en préalable pour une bonne compréhension des représentations sous-jacentes propres à chaque raisonnement et au débat en soi. Il est possible de considérer ces commentaires comme des hypothèses de travail qui seront confirmées (ou réfutées) dans les paragraphes qui suivent.

L'objectif de la présente étude est de revenir sur le débat lié au prénom Mohamed en prenant en compte les inférences et leur rôle dans l'enchaînement argumentatif du discours et dans la construction des représentations extradiscursives. Nous essayerons de montrer que l'implicite n'a pas simplement comme rôle de fournir le cadre informatif d'arrière-plan sur lequel le posé se déploie ; il devient lui-même l'élément du contenu propositionnel sur lequel portent les enchaînements et se construit l'argumentation. D'un point de vue linguistique, notre analyse vise à fortifier la thèse, défendue entre autres par Kerbrat-Orecchioni (2018) et Rabatel (2018), selon laquelle les contours entre les différentes formes de l'implicite sont mal tracés et que, loin d'être indépendants l'un de l'autre, ces implicites sont souvent imbriqués dans le même énoncé.

Après un bref exposé sociohistorique de l'état des lieux des prénoms arabo-musulmans en France et une présentation de l'implicite et des notions annexes de présupposé et sous-entendu, l'intérêt sera porté, dans une première partie, sur les implicites immédiats que le discours sur la francisation des prénoms implique. La seconde partie sera consacrée aux implicites discursifs et pragmatiques que l'analyse d'une interview télévisée devra permettre de dévoiler.

Prénom et enjeux symboliques : brève présentation de l'état des lieux

On se rappelle qu'en France, la loi obligeait autrefois les parents à sélectionner un prénom du calendrier des saints. La législation a ensuite été assouplie le 12 avril 1966, autorisant les parents à choisir des prénoms régionaux ou issus de la mythologie. Les « règles administratives en vigueur jusqu'au début des années 1990 favorisaient, lors de la déclaration des nouveau-nés à l'état civil, la sélection de prénoms 'en usage dans les différents calendriers' » (Coulmont et Simon 2019, en ligne). Cette restriction n'est levée qu'avec la loi du 8 janvier 1993 qui donne aux parents la possibilité de choisir des noms de baptême originaux (tout en prenant en considération l'intérêt de l'enfant).

Dans une étude plutôt novatrice à l'époque, Streiff-Fenart (1990) s'intéresse à l'attribution des prénoms aux enfants dans les familles franco-maghrébines (mixtes). L'auteure considère que le choix du prénom est un indicateur d'un rapport de force (ou de domination) au sein du couple et est déterminé par deux facteurs : la hiérarchie des sexes (masculin/fort vs féminin/faible) et des cultures (français/dominant vs maghrébin/faible). Ainsi, dans les familles dont le père est Français et la mère est Maghrébine, la probabilité que l'enfant se voit attribuer un prénom français est la plus élevée.

Ces constats sont réaffirmés, vingt ans après, par Fourquet, qui constate que « plus de 90% des milliers d'individus portant un nom de famille arabo-musulman étaient dotés d'un prénom les rattachant à la même ère culturelle » (2019 : 161). Ce qui revient à dire que, dans les couples maghrébins, aussi bien que dans les couples mixtes homme maghrébin/femme française, le choix d'un prénom arabo-musulman est quasi-systématique. Dans le sens inverse, seulement « 5–6% d'individus ayant un nom de famille non arabo-musulman portent un prénom arabo-musulman » (Fourquet 2019 : 161). Donc, dans les couples mixtes homme français/femme maghrébine, le choix d'un prénom non arabo-musulman semble être toujours d'actualité. Mais contrairement à Streiff-Fenart, Fourquet explique ce phénomène par l'histoire personnelle de la mère qui, prenant la décision de « sortir du groupe », préfère couper tout lien symbolique et culturel avec la communauté dont elle est issue et de laquelle elle (s')est exclue (Fourquet 2019 : 161).

L'enquête *Trajectoires et Origines*, réalisée presque vingt ans après la mise en vigueur de la nouvelle loi de 1993, a montré, selon l'étude de Coulmont et Simon (2019),⁶ que les familles d'origine maghrébine ont tendance à privilégier les prénoms internationaux ou non marqués ou encore admis dans les deux cultures, dans une possible tentative de concilier la culture d'origine et les normes de leur nouvelle société. Il s'agit en quelque sorte d'un choix stratégique qui fait inclure l'enfant à la fois dans les deux sociétés, d'origine et d'adoption.

L'étude a aussi montré que parmi l'échantillon étudié, 94 % des immigrés venus du Maghreb (première génération) portent et gardent un prénom classé comme arabo-musulman (contre 58% d'immigrés originaires d'Asie du Sud-Est qui gardent leur prénom d'origine). Le top 3 des prénoms pour la deuxième génération (descendants d'immigrés) sont Sarah, Nadia et Myriam pour les filles et Mohamed, Karim et Mehdi pour les garçons, et pour la troisième génération Sarah, Inès et Lina pour les filles et Yanis, Nicolas et Mehdi pour les garçons.⁷

Malgré cette tendance à choisir des prénoms internationaux ou non marqués, les statistiques de l'Insee⁸ révèlent une évolution significative de la proportion de nouveaux nés prénommés Mohamed (ou l'une des variantes du prénom) dans l'hexagone, malgré (ou peut-être à cause de) la « discrimination insidieuse opérant notamment sur la base des prénoms » (Fourquet 2019 : 139). Jadis, Mohamed était « utilisé couramment dans le discours raciste pour désigner de façon stéréotypée la figure négative de 'l'Arabe' » (Streiff-Fenart 1990 : 6). Désormais, il semble que ce n'est plus la résonance arabe qui dérange, mais plutôt l'origine religieuse de ce prénom. Ces petits enfants qui se sont fait attribuer le prénom Mohamed sont nés en France : ils sont en majorité des Français ou de futurs Français. Les prénommer Mohamed, c'est, selon une certaine perspective, les identifier surtout à des musulmans, c'est faire prédominer leur appartenance à un groupe culturel sur leur appartenance à une patrie. Que cette interprétation soit réelle ou supposée, le choix du prénom de Mohamed n'est certainement pas anodin : il inscrit l'enfant dans une tradition, une culture et/ou une religion. Mohamed n'est en effet pas un prénom comme les autres.

Retour (théorique) sur la notion de l'implicite

L'implicite est à comprendre ici dans le sens linguistique du terme. Les implicites peuvent être repérés soit à un niveau sémantique (verbes, articles mais surtout adverbess, marqueurs et connecteurs, aussi bien que des syntagmes, (semi)-figés, entre autres), soit à un niveau pragmatique qui fait appel aux données discursives et énonciatives (le discours est considéré en tant qu'unité). Comme l'a déjà précisé Ducrot, ces implicites ne peuvent être actualisés que grâce à la situation d'énonciation.⁹ Certains implicites, prenant la forme de sous-entendus (entre autres), débouchent sur d'autres inférences appartenant à un autre discours, créant ainsi un réseau inférentiel interdiscursif.

Dans l'espace francophone, la notion d'implicite a fait l'objet de plusieurs études, parmi lesquelles deux numéros thématiques de la revue *Corela* (2016 et 2018) et de nombreux articles adoptant différentes approches (mentionnons, à titre d'exemple, Simonin (2013), Singy (1999), Borzeix (1994), ...).

La présupposition semble être la sous-catégorie qui suscite le plus l'intérêt des linguistes, ce dont témoigne l'abondance des articles et des numéros thématiques dédiés à la question (dont les plus récents le numéro 186 de la revue *Langages* (2012) et l'ouvrage collectif dirigé par Biglari et Bonhomme (2018)).

La richesse des concepts d'implicite, présupposé et sous-entendu, aussi bien que la variété des approches, rendent l'ambition de proposer une définition unique et universelle à ces notions illusoire et l'exposé, dans le cadre de cette étude, de l'état des lieux des travaux existants risqué, étant trop synthétique.

Selon la conception que l'on donne à l'implicite et le cadre théorique dans lequel les linguistes situent leurs pensées, on peut en recenser différentes catégories, et ces catégories prennent différentes dénominations. Notre analyse s'inscrit dans la ligne des études effectuées dans le cadre de la linguistique de l'énonciation et qui sont d'inspiration ducrotienne.

Même si nous admettons l'existence de « différents procédés d'implication » (Ducrot 1972 : 11), notre intérêt portera sur deux catégories de l'implicite : les présupposés et les sous-entendus. Cette décision s'explique par deux raisons : d'abord, ces deux formes sont les plus abondantes dans le discours étudié, ensuite, et contrairement à ce qu'on pourrait penser, il n'y a pas de véritable opposition entre présupposé et sous-entendu, un constat confirmé par Rabatel qui souligne « le fait que certains sous-entendus ne soient pas seulement probables, mais qu'ils se rapprochent d'une inférence nécessaire » (2018 : 443). Et, dans le sens inverse, certains présupposés amènent « à s'interroger sur leur degré de pertinence...et par conséquent à relativiser l'argument de la nécessité » (2018 : 443).

Malgré cette difficulté à tracer les frontières entre présupposés et sous-entendus, il nous semble nécessaire, pour des raisons méthodologiques et scientifiques, de discerner les principales spécificités qui caractérisent chaque sous-catégorie telles qu'elles sont établies, d'abord par Ducrot et ensuite par Kerbrat-Orecchioni. Nous basons nos analyses sur la distinction entre implicites immédiats et implicites discursifs et pragmatiques. La première catégorie est considérée comme constituée principalement des présupposés, étant des éléments du contenu ; tandis que la seconde est liée à l'acte d'énonciation.

Implicites immédiats : la présupposition

La présupposition est *dans* l'énoncé. Ainsi, dans l'exemple désormais classique

1. Pierre a cessé de fumer.

Le présupposé est *Pierre fumait auparavant*. Le présupposé a la caractéristique de subsister dans les formes affirmative, négative et interrogative de l'énoncé. En effet, l'élément sémantique commun à ces trois énoncés est le présupposé *Pierre fumait auparavant*.

- 1a. Pierre a cessé de fumer.
- 1b. Est-ce que Pierre a cessé de fumer ?
- 1c. Il est faux que Pierre a cessé de fumer.

Dans son étude sur la présupposition, Kleiber (2012) avance la thèse que le présupposé dépend des données sémantico-pragmatiques, aussi bien que des inférences interpropositionnelles. Ces deux niveaux d'application sont inter-reliés mais distincts.

Implicites discursifs et pragmatiques (les sous-entendus)

Ces implicites ne font pas partie de l'énoncé ; ils portent sur l'énoncé et/ou sur l'énonciation. L'implicite fondé sur l'énoncé (sur ce qui est dit) est en soi un « procédé banal » qui consiste à « laisser entendre les faits qu'on ne veut pas signaler de façon explicite (en présentant) à leur place d'autres faits qui peuvent apparaître comme la cause de la dépendance nécessaire des premiers » (Ducrot 1972 : 6–7). Cet implicite se signale seulement « par une lacune dans l'enchaînement des propositions explicites » (Ducrot 1972 : 8). Ainsi, dans l'exemple

2. Julie veut garder la ligne ; elle fait du sport. (exemple construit)

la cohésion entre les deux énoncés exige que l'on restitue l'implicite

Celui qui fait du sport garde la ligne

ou encore

On ne peut garder la ligne qu'en faisant du sport

Le sous-entendu, étant fondé sur l'énonciation, sur le dire, ne dépend pas seulement de l'énoncé, mais surtout du contexte. Le fait que le sous-entendu soit le résultat de plusieurs facteurs textuels, contextuels et extratextuels et que son décodage soit un travail (inter)subjectif lui donne un caractère malléable et discutable. La mise en mots du sous-entendu implique donc un travail d'interprétation dont le résultat aboutit à une signification implicite surajoutée à la signification littérale et donc susceptible d'être niée.

Se réclamant d'inspiration ducrotienne, Kerbrat-Orecchioni reprend, dans son livre *L'implicite* (1986), la notion d'implicite, l'élabore et la met dans un cadre interactionnel. L'auteure s'intéresse aussi aux exploitations stratégiques des implicites en général et des présupposés en particulier (cf. « L'implicite, pour quoi faire ? »).

Kerbrat-Orecchioni précise que le contenu global de tout énoncé est composé du contenu propositionnel et de la valeur illocutoire. Chacun des deux constituants peut être le lieu de l'implicite : le premier sous la forme d'inférence et le second sous la forme d'illocutoire dérivé.

L'auteure part de l'opposition *explicite vs implicite* et considère que « les contenus implicites (présupposés ou sous-entendus) ont en commun la propriété de ne pas constituer en principe [...] le véritable objet du dire, tandis que les contenus explicites correspondent, en principe toujours, à l'objet essentiel du message à transmettre, étant dotés de 'la plus grande pertinence communicative' » (1986 : 21–22).

Cette dichotomie est renforcée par deux oppositions : l'opposition *tropes vs contenus primitifs* (dénotés) et l'opposition *contenu marqué vs contenu non marqué* qui permet de définir l'inférence comme une proposition implicite se laissant extraire d'un énoncé, et déduire de son contenu littéral. Quant aux présupposés, ils englobent « toute information qui, sans être ouvertement posée (i. e. sans constituer en principe le véritable objet du message) est cependant automatiquement entraînée par la formulation de l'énoncé, dans lequel elle se trouve intrinsèquement inscrite » (1986 : 25). Les sous-entendus, eux, sont des sous-dires implicites (p. 22) dont l'interprétation nécessite des informations issues du contexte.

Ce classement permet à Kerbrat-Orecchioni de définir l'insinuation, comme un « sous-entendu malveillant qui vise à disqualifier l'allocutaire ou une tierce » (p. 43–46) et l'allusion comme un sous-entendu

à « contenu grivois ou un énoncé se référant implicitement à un (des) fait(s) connu(s) du protagoniste » (p. 46–48).

Dans une publication récente (2018), Kerbrat-Orecchioni revient sur les notions de posé, présupposé et implicature (ou « sous-entendu ») et constate que ces trois composantes, qu'elle appelle des unités de contenu (2018 : 360), forment ensemble le sens global de l'énoncé. Tout en soulignant la difficulté de tracer « les frontières qui séparent [les présupposés] des deux autres catégories qui [les] bornent (le 'posé' et le 'sous-entendu') », Kerbrat-Orecchioni propose toutefois quelques critères de distinction entre le présupposé et le sous-entendu, mais aussi entre le présupposé et le posé (2018 : 360 et suivantes) :

- Le contenu présupposé n'est pas présenté comme constituant l'objet du dire ni comme susceptible d'apporter au destinataire une information nouvelle. Il s'agit au contraire d'un savoir présenté comme une vérité acquise et partagée en T, moment de l'énonciation de l'énoncé, et servant simplement de cadre pour le discours ultérieur et de socle où s'ancrent les posés.
- Le présupposé est totalement indépendant du contexte. Son extraction repose exclusivement sur les constituants de l'énoncé. Il s'actualise automatiquement, en vertu d'une convention linguistique stable.
- Le sous-entendu est l'unité dont l'actualisation est tributaire du contexte. Son extraction met en branle non seulement les règles qui composent le système linguistique mais aussi certains principes rhétorico-pragmatiques (lois de discours selon Ducrot, maximes conversationnelles selon Grice).

Ajoutons, avant de clore cette brève présentation, que plusieurs linguistes ont essayé, à la suite de Ducrot et de Kerbrat-Orecchioni, d'établir des critères de distinction entre présupposé et sous-entendu.

Selon Vega Y Vega (1998 : 227–228), le présupposé semble fonctionner selon un principe d'*identité*, alors que le sous-entendu, lui, fonctionne selon un principe de *différence* à l'égard du contenu littéral. Vega Y Vega remarque aussi que plus que les présupposés qui, même en étant non manifestes, sont déductibles du cotexte, les sous-entendus peuvent avoir une dimension subjective ou intersubjective qui les présente comme incertains ou aléatoires.

Nous prenons également en compte le critère établi par Ducrot pour la distinction entre présupposés et sous-entendus. Le présupposé, lui, ne nécessite « aucune démarche logique ou psychologique » puisqu'il « ne saurait en aucune façon se déduire du posé, même si l'on donne au mot déduire un sens tout à fait large » (1972 : 22–24). Nous avons aussi retenu le critère de nécessité pour différencier les présupposés des sous-entendus : moins l'inférence est nécessaire, plus elle s'approche du sous-entendu et s'éloigne du présupposé (Rabatel 2018 : 443). Les présupposés sont impliqués nécessairement par l'énoncé, puisqu'ils sont « partie intégrante du sens » de cet énoncé (Ducrot 1984 : 46).

Le cadre théorique exposé plus haut sera le fond (théorique) sur lequel sera construite notre analyse. Remarquons finalement que seuls les implicites qui ont été explicités par d'autres locuteurs seront analysés dans le cadre de cette étude.

Corpus

La présente étude fait partie d'un projet de recherche qui s'intéresse aux représentations qu'ont à la fois les partis politiques et les individus sur l'intégration d'une minorité particulière, à savoir la minorité arabo-musulmane. Le projet est basé sur un corpus composé de textes français oraux¹⁰ mis en ligne sur YouTube entre le 17 décembre 2010 et le 25 janvier 2020. Une décennie nous semble une période relativement représentative qui reflète à la fois l'évolution discursive et énonciative (et donc aussi l'éventuelle constance) dans le discours sur l'intégration, aussi bien que la diversité du paysage socio-politique français.

La date symbolique du 17 décembre 2010 correspond au déclenchement du printemps arabe ; un évènement externe certes mais ayant (eu) des conséquences sur la société et la politique françaises. Les contestations populaires dans les pays arabes ont déclenché des vagues migratoires vers l'Europe, dont certains pays ont dû revoir leurs politiques d'accueil et dont les sociétés ont dû s'adapter à la réception des flux migratoires. De tels changements sociaux, économiques et culturels dans les pays d'accueil ont eu un impact sur le discours sur l'immigration et l'intégration. Ce discours s'intensifie pendant les périodes de crise (crises économiques, attaques terroristes, etc.), mais aussi pendant les périodes des élections présidentielles et législatives et il est sensible aux résultats des sondages. Le dépouillement de nos données a en effet révélé une intensification de l'activité des politiciens et des politologues suite à la diffusion des sondages et sur une période approximative de trois mois, ce qui correspond à peu près au 25 janvier 2020 (les sondages à mi-mandat sont publiés par Ifop les 28–30/10/2019¹¹ et par Elabe les 28–29/10/2019).¹²

La plateforme YouTube permet aux professionnels aussi bien qu'aux amateurs de poster des vidéos et fournit ainsi aux chercheurs une base de données riche et variée, permettant notamment de comparer le discours des professionnels (politiciens, politologues, journalistes) à celui des anonymes non spécialistes. Les vidéos sont publiques et sous licence (selon les conditions générales de YouTube) et les personnes filmées ne le sont pas contre leur gré (ne sont pas incluses dans le corpus les vidéos montrant des groupes vulnérables, des enfants, des personnes à capacités mentales réduites, des personnes non-informées qu'elles sont filmées, ...). Les personnes interviewées expriment toutes un point de vue plus ou moins personnel sur la question de l'intégration. Les programmes télévisés présentant et décrivant l'idéologie d'un parti n'ont pas été retenus. Le corpus est composé de 950 textes et d'un nombre total de 455 745 mots.¹³

Nous disposons de 30 séquences-vidéo qui portent explicitement et directement sur la polémique de la francisation des prénoms (soit d'un nombre total de mots de 13 700).

Les implicites immédiats : définition et délimitation des prénoms français

Qu'est-ce qu'un prénom français ? Sur quelle(s) base(s) un prénom peut être considéré comme français ? D'un point de vue sociologique, est français tout prénom « dont les consonances sont caractéristiques des schèmes linguistiques français » (Coulmont et Simon 2019, en ligne). Selon les leaders du RN, le prénom doit être issu du calendrier. C'est ce qu'affirme Marine Le Pen lors de la campagne électorale de 2012 :

3. JOURNALISTE [...] êtes-vous marine le pen en faveur d'un retour à des choix de prénoms FRANçais issus du calendrier pour les enfants nés en france// [...]
- MARINE LE PEN [oui- oui/] (.) oui-oui/ (.) je suis favorable \ [...] c'est un moyen d'assimilation:: très très efficace/ très très performant/ (.) et ça n'est plus le cas aujourd'hui/ euh sous prétexte de conserver: et presque de montrer/ (.) le lien avec: la- le- la nationalité d'origine ou la culture d'origine/ (.) on donne euh aux enfants français des prénoms qui sont euh à consonance étrangère¹⁴

Cette définition est reprise par le chroniqueur polémiste Éric Zemmour qui, lui, affirme à plusieurs reprises qu'

4. ÉRIC ZEMMOUR on doit donner des- des prénoms/ (.) dans ce qu'on appelle le calendrier \ (.) c'est-à-dire/ (.) les saints chrétiens\¹⁵

Les énoncés dans les énoncés 3 et 4 sont fondés sur plusieurs implicites dont les principaux peuvent être formulés comme suit :

- Les prénoms français ne sont que chrétiens
- La France était exclusivement chrétienne
- La France est encore chrétienne

Ces trois assertions sont l'explicitation des implicites qui jouent le rôle de prémisses dans le raisonnement qui aboutit à la conclusion *A Mohamed n'est pas un prénom français*. Ces implicites sont imbriqués dans le même énoncé.

Les prénoms français ne sont que chrétiens

Les propositions 3 et 4 présentent les prénoms chrétiens comme l'unique stock des prénoms français. Or, les prénoms d'origine locale, les prénoms d'origine étrangère qui ont été francisés, font aussi partie du stock. La contre-argumentation explicite en effet cet implicite que Maël de Calan (conseiller départemental LR), commentant les propos de Zemmour sur les prénoms, formule ainsi :

5. MAËL DE CALAN moi je veux dire mon prénom/ (.) jusqu'à: une trentaine d'années/ on n'a pas le droit de le donner=
- LAURENCE FERRARI =maël
- MAËL DE CALAN on n'a pas le droit de le donner/ parce que/ (.) les saints bretons n'étaient pas reconnus/ (.) par:: la république comme étant des- des prénoms officiels ou suffisamment nobles pour être donnés\¹⁶

La France était exclusivement chrétienne

Dire que les prénoms ne doivent être que ceux des Saints chrétiens revient à dire que tout au long de son histoire, la France n'était que chrétienne, ce qui exclut et l'héritage juif et l'héritage musulman. Mais la France était aussi juive et musulmane, comme le remarque François Durpaire, un historien invité sur le plateau de Cyril Hanouna :

6. FRANÇOIS DURPAIRE il y a quatorze siècles de présence musulmane/ (.) et juive/(.) en france/ donc lui¹⁷
dit que c'est pas français/ mais: qui- qui dit// y a pas de police de prénoms/¹⁸

Admettre que l'islam fait partie de l'histoire de la France, c'est admettre que Mohamed est un prénom historiquement français. Cet argument est fondé sur des données socio-historiques : la présence des musulmans en France n'est pas récente et les prénoms arabes y sont attestés depuis plus d'un siècle.

La France est encore (exclusivement) chrétienne

Le fait de lier l'identité française à l'héritage chrétien, exclusivement, peut signifier que la France est encore chrétienne, donc que c'est un pays fondé sur une identité religieuse et non pas un pays laïque. Cet implicite est explicité par Laurence Marchand Taillade (présidente du mouvement Forces laïques), lorsqu'elle s'est exprimée sur la « polémique des prénoms » :

7. LAURENCE MARCHAND TAILLADE on a éric zemmour/ qui se crispe sur des racines chrétiennes blanches/
ou judéo-chrétiennes/ euh qui se crispe sur quelque chose qui est- qui
n'existe pas// je suis désolée mais la france n'est pas: un pays chrétien
comme certains voudraient le dire\¹⁹

L'implicite *La France n'est pas un pays chrétien* implique, outre l'implicite opposé *La France est un pays laïque*, celui qui peut être formulé comme suit : *La France n'est pas exclusivement chrétienne*. Ainsi, il n'est pas rare qu'on mentionne, comme contre-argument, que l'islam est désormais – et officiellement – une des religions de la France. Commentant l'appel de l'extrême droite à la restauration de la loi imposant la francisation des prénoms, Tariq Ramadan (professeur d'études islamiques) affirme que le prénom Mohamed est un prénom français. La preuve ? l'islam est une religion française.

8. LÉA SALAMÉ (journaliste) une dernière question sur les PRÉNoms/ (.) c'est:/ (.) une revendication
qu'on ait entendu de la bouche de marine le pen\ de dire pourquoi est-
ce qu'ils²⁰ ne donnent pas de prénoms français\ est-ce que vous avez une
réponse à ça//
- TARIQ RAMADAN mais ils donnent les noms qu'ils veulent [...] quand on donne des noms à des
enfants/ (.) il n'y a qu'une chose qu'il faut qu'on la reconnaisse/ (.) c'est que
le cœur parle et qu'on donne à ses enfants les noms de son cœur et les noms
de sa trajectoire historique [...] un nom comme 'aïcha/(.) un nom comme
euh euh=
- LÉA SALAMÉ = mohamed
- TARIQ RAMADAN mouhammad/ un nom comme abda-/ c'est des noms français// vous savez
pourquoi// (.) parce que l'islam/ est une religion française\ mais il faut que
la france\ avec ses politiques\ se regarde en face et accepte sa diversité\ et
ne tombe pas/ dans le discours que nous avons de finkielkraut parce qu'au
FOND/ ce discours-là est extrêmement dangereux\ parce qu'il crée lui la
division\²¹

Remarquons tout d'abord que l'invité cite comme exemple de prénoms féminins typiquement musulmans celui d'Aïcha et est vraisemblablement en train de chercher un prénom masculin prototypique lorsque la journaliste lui propose Mohamed, comme si elle confirmait que Mohamed était effectivement le prénom stéréotypé du musulman dans la mémoire collective.

La contre-argumentation de Tariq Ramadan vise fondamentalement à montrer que l'appel à la francisation des prénoms n'est pas justifié, il n'est même pas sensé, puisqu'on demande aux musulmans de donner à leurs enfants des prénoms français et les prénoms qu'ils choisissent sont effectivement français. Il y a dans

cet argument un jeu de mots, ou plus précisément un jeu de définitions, fondé sur l'idée que la définition de ce qui est français est relative et subjective.

Il y a aussi, dans l'exemple 8, mais également dans l'exemple 6, un paralogisme qui porte non sur les mots mais sur la réalité. Bien sûr que l'islam est officiellement une religion française, mais il ne l'est que depuis peu... Il y a une simplification d'une réalité qui est par essence complexe : dire que *Mohamed est un prénom français parce que l'islam est une religion française*, c'est ignorer, voire bafouer à la fois l'histoire des religions et l'histoire de la France. Le procédé suivi dans la contre-argumentation est le même que celui de l'argumentation sur l'assimilation par le prénom : l'essentialisation fondée sur la négation de la profondeur et le dynamisme des processus historiques qui expliquent et justifient les raisons pour lesquelles la société française est telle qu'elle est maintenant.

Implicites discursifs et pragmatiques : Mohamed, Jordan, prénom et identité

Dire que tous les prénoms français sont sur le calendrier implique que tous les prénoms qui ne sont pas sur le calendrier ne sont pas français. Ce qui implique, par déduction, que le prénom Mohamed, qui n'est pas sur le calendrier, n'est pas un prénom français.

La question *mohamed c'est pas un prénom français//* est au centre d'une séquence d'une interview que Jordan Bardella, du RN, a accordée à la chaîne BFMTV avec le journaliste Jean-Jacques Bourdin. Le prénom Mohamed ayant fait son entrée dans le top 20 des prénoms de garçons les plus donnés en France, Bardella attribue ce fait à des « données démographiques et culturelles » et il ajoute que le « prénom est un marqueur d'assimilation ». Comme il se prénomme lui-même Jordan, il devient le contre-exemple de ses propres convictions :

9. BOURDIN jordan/ ça vous va//
 BARDELLA [euh]
 BOURDIN [c'est un prénom qui vous plaît//]
 BARDELLA [ça me va/ c'est-à-dire j'ai pas d'autre choix//]
 BOURDIN [oui mais] il vous plaît//
 BARDELLA euh: peut-être/ c'est mon prénom/ je n'en ai qu'un/((musique))
 BARDELLA [...] moi je pense que le prénom c'est | un: c'est | un marqueur d'assimilation/ je pense que c'est important de donner: euh des prénoms: français/ (.) à ses enfants/ alors je ne suis peut-être pas le mieux placé [pour en parler]
 BOURDIN [non/ mohamed c'est pas un prénom français//]
 BARDELLA [je ne l'ai pas choisi mais/]
 BOURDIN [c'est pas un prénom français mohamed//]
 BARDELLA ben je dis que/ (.) l- le prénom en tout cas est un marqueur culturel/ (.) et c'est vrai [je- je pense que/ (.) lo- lorsque:/
 BOURDIN [mais c'est pas un prénom français mohamed// ou pas//]
 BARDELLA lorsqu'on arrive/ (.) alors vous me posez une colle/ je ne sais pas si c'est sur le calendrier/ je ne crois pas// (.) mais lorsque vous arrivez dans un pays/
 BOURDIN [et jordan euh c'est sur le calendrier jordan//] ((sourire))
 BARDELLA [c'est bien de prendre le prénom/] ça doit être sur le calendrier: (.) américain//
 BOURDIN ah oui américain/
 BARDELLA [le treize: le treize février\
 BOURDIN [oui américain/] ((sourire))
 BARDELLA mais jordan est davan- davantage un marqueur social//=
 BOURDIN = mohamed c'est sur le calendrier: (.) [tunisien/ marocain ou algérien\
 BARDELLA [ben jordan est davantage un marqueur social/] mohamed est plus un marqueur: un marqueur culturel\
 ((sourire))²²

Le contenu de l'énoncé de Jordan Bardella *moi je pense que le prénom c'est un marqueur d'assimilation/ je pense que c'est important de donner: des prénoms: français/ à ses enfants/* pourrait être considéré comme une reformulation interdiscursive de l'énoncé formulé par Marine Le Pen dans 3. Mais à la différence de Le Pen, Bardella se prénomme Jordan, un détail capital, vu le contexte d'énonciation. Ayant été confronté à la contradiction qu'il possédait lui-même un prénom étranger, Bardella avoue ne pas être le mieux placé pour parler des prénoms étrangers. La question posée avec insistance (à trois reprises) par Bourdin si *Mohamed n'était pas un prénom français* aboutit nécessairement à la question *Qu'est-ce qu'un prénom français ?* Et c'est à cette question implicite que Bardella répond : *alors vous me posez une colle/ je ne sais pas si c'est sur le calendrier/ je ne crois pas*. Cette réponse est fondée sur la prémisse : *Est français tout prénom qui est sur le calendrier*. De cet implicite, et par déduction, on peut conclure que si Mohamed n'est pas sur le calendrier, donc il n'est pas français. Mais le commentaire de Bardella *alors vous me posez une colle/* sous-entend que le locuteur a bien saisi les enjeux de la question et est conscient du piège qu'on lui a tendu (i. e. l'emploi du terme familier *colle*, qui signifie une question embarrassante, selon la définition de Larousse).

On comprend, grâce aux implicites, que Jordan n'est pas plus français que Mohamed, puisque les deux prénoms ne figurent pas sur le calendrier. Que Jordan ne soit pas sur le calendrier est confirmé par la question ironique *et jordan c'est sur le calendrier jordan//*. En outre, l'enchaînement sur l'énoncé *ça doit être sur le calendrier: (.) américain//* par une affirmation ironique *oui américain* prononcée à deux reprises par Bourdin est, à notre sens, la formulation de l'implicite *Non Jordan n'est pas sur le calendrier américain*, ou encore un enchaînement sur le présupposé de l'existence de l'ensemble (à savoir l'existence du calendrier américain en tant que tel). En effet, dans l'énoncé *ça doit être sur le calendrier américain*, ce qui est posé comme probablement vrai est *Jordan est sur le calendrier américain*, mais ce qui est présupposé comme vrai est que ce calendrier existe. Le verbe modal *devoir* met le doute sur l'existence du prénom dans le calendrier (il est probable que le prénom figure/ne figure pas sur le calendrier), mais l'existence du calendrier en soi est présupposée.

L'énoncé ironique de Bourdin *oui américain* pourrait être considéré comme la formulation de l'enchaînement possible : *non le calendrier américain n'existe pas*. La suite, encore ironique, des propos de Bourdin *mohamed c'est sur le calendrier tunisien, marocain ou algérien* le confirme : le calendrier américain est aussi fictif que le calendrier tunisien, marocain ou algérien... Bourdin ne s'attaque donc pas au posé, mais au présupposé. Si le calendrier américain n'existe pas, c'est l'acte de référence lui-même qui a échoué. En outre, si l'on accepte des prénoms du calendrier américain, pourquoi ne pas accepter les prénoms qui figurent sur d'autres calendriers ? L'ironie perceptible dans l'énoncé *mohamed c'est sur le calendrier tunisien, marocain ou algérien* laisse entendre que c'est précisément parce qu'il est qualifié de tunisien, marocain ou algérien que le prénom Mohamed ne passe pas ; alors que Jordan, qui est sur le calendrier américain, passe plus aisément.

Ce refus de Bourdin d'admettre la véracité des implicites des énoncés de Bardella, donc des cadres dans lesquels le discours se développe, voue toute l'argumentation de l'invité à l'échec. En effet, pour que le discours avance et pour que la communication fonctionne bien, il faut admettre, par le biais des présupposés, certaines informations qui doivent être prises comme des acquis, même si l'interlocuteur ne les possède pas. Ainsi, lorsque je dis *Mon frère est pilote*, l'interlocuteur n'a aucune raison de mettre en doute le fait que *j'ai un frère*, même si je parle à un inconnu. Le bon fonctionnement de la communication exige que l'on accepte le contenu implicite de l'énoncé comme condition du dialogue ultérieur (voir à ce propos Ducrot (1972 : 91) et Kerbrat-Orecchioni (2018 : 371)). Ce qui pourrait faire réagir mon interlocuteur est plutôt que mon frère soit un *pilote*.²³

Le contenu de l'énoncé de Bardella *je pense que c'est important de donner des prénoms français à ses enfants* est l'idée centrale de la séquence. La loi d'enchaînement exigerait que le posé soit le thème du discours ultérieur et que le présupposé reste implicite, non-dit, puisqu'il n'est que le cadre dans lequel le thème se développera²⁴. Ainsi, l'argumentation de Bardella aurait pu déboucher sur une conclusion telle que : la présence massive et remarquable du prénom Mohamed atteste d'un refus d'assimilation de la part de la minorité arabo-musulmane. Mais le retour insistant de Bourdin sur le présupposé a fait dériver le discours vers une autre issue.

La distinction que fait Bardella entre *Jordan* et *Mohamed* est d'ailleurs ambiguë : *jordan est davantage un marqueur social/ mohamed est plus un marqueur culturel*. Quelle est la différence, dans ce contexte, entre ce qui est d'ordre social et ce qui est d'ordre culturel ? Que veut dire *un marqueur social* ? Est-ce dans le sens de *marqueur de différences sociales/de distinction entre les classes sociales* ? Y a-t-il dans cette distinction une implication d'un constat antérieur explicité par Zemmour (énoncé 10) selon lequel les parents qui

choisissent pour leurs enfants des prénoms américains appartiennent à des classes sociales populaires et peu cultivées ?

10. ÉRIC ZEMMOUR quand un gosse est affublé d'un prénom tiré de séries de télé américaines/ (.) tout le monde devine qu'il vient d'un milieu qui n'a pas les outils culturels pour résister à l'américanisation de la société²⁵

La formule *un marqueur social* pourrait aussi être comprise comme *un marqueur de changement social*. Supposons que cette interprétation est la bonne, le changement est-il vu par le locuteur comme positif ou négatif ? Nos connaissances encyclopédiques peuvent nous indiquer que le parti auquel adhère Bardella (RN) considère que ces prénoms traduisent moins une ouverture qu'une perméabilité à l'impérialisme (culturel) américain, propagé par les séries télévisées et par les films.

Mais le parallélisme entre *jordan est davantage un marqueur social/ mohamed est plus un marqueur culturel* laisse aussi suggérer que le marqueur social ne remet pas en cause l'assimilation (et l'appartenance à la société française) tandis que la persistance des musulmans à dénommer avec des prénoms tels que Mohamed signe une appartenance à une autre culture et donc un refus d'assimilation.

Si le positionnement de Bardella par rapport à la question semble clair (en l'occurrence il défend la thèse que *Mohamed n'est pas un prénom français*), celui du journaliste, Bourdin, reste implicite. Tout en essayant de garder une certaine distance, et donc une certaine objectivité, Bourdin exprime lui aussi un point de vue sur la question. Outre les présupposés et les sous-entendus qu'impliquent les énoncés de Bourdin et qui sont mentionnés plus haut, la question *mohamed c'est pas un prénom français// véhicule, indiscutablement, le présupposé Mohamed est un prénom français*. En outre, la reformulation paraphrastique (la question est posée à trois reprises), l'emploi redondant de la forme négative sont des éléments qui suggèrent que la classification des prénoms en *français vs non français* est sinon obsolète au moins non opérationnelle.

Nous pouvons aussi ajouter que la comparaison entre Mohamed et Jordan, implicitement introduite au début de l'interview sous la forme de la question *jordan/ ça vous va//* et ensuite *c'est un prénom qui vous plaît//* dans un discours qui est censé avoir comme thème principal le prénom Mohamed (et non pas Jordan), s'impose peu à peu au centre de la conversation. Le message implicite que véhicule cette comparaison initiée par Bourdin peut se formuler ainsi : on ne peut pas se permettre ce qu'on refuse aux autres et on ne peut pas refuser aux autres ce que l'on se permet !

Quoi qu'il en soit, les enquêtes menées par les sociologues semblent confirmer l'hypothèse selon laquelle les Français acceptent de plus en plus, voire adoptent, des prénoms d'origine étrangère. Selon Coulmont et Simon (2019, en ligne), « [e]n 2005, 50 % des enfants de la population majoritaire ont reçu un prénom qui n'est pas typiquement 'français' ». Mais cette ouverture est sélective : la population autochtone (ou se présentant comme telle), si elle ne choisit pas un prénom exotique, s'oriente vers le stock de prénoms européens ou occidentaux, en l'occurrence américains, mais pas non européens et encore moins de ceux issus de l'immigration. Le choix dans le stock étranger prend différentes voies reflétant le niveau social et culturel des parents (prénoms populaires, aristocratiques ou non marqués). Mais dans la sélection du prénom, la communauté majoritaire suit, souvent voire toujours, la stratégie d'évitement de prénoms associés à des groupes racisés/infériorisés (Coulmont 2014).

En guise de conclusion

Dans la polémique suscitée par l'entrée du prénom Mohamed dans le top 20 des prénoms les plus donnés en France, les implicites permettent de faire passer sous silence, et simplement de faire passer, des prémisses plausibles ou vraisemblables. Ce qu'affirment les invités et les journalistes sur les plateaux de télévision donne lieu à des explications, des interprétations et des commentaires qui visent à expliciter le non-dit. Plus que les arguments explicites, ce sont ces inférences qui mènent l'argumentation vers le sens souhaité et qui aboutissent à la conclusion *Mohamed n'est pas un prénom français*. Dans le sens inverse, c'est le retour, insistant, sur les prémisses, qui voue l'argumentation à une inévitable circularité.

Les énoncés analysés (et notamment le dialogue entre le journaliste Jean-Jacques Bourdin et son invité du RN Jordan Bardella) ont également confirmé un constat déjà fait par les linguistes : l'implicite forme un continuum et les frontières entre les présupposés et les sous-entendus ne sont pas toujours bien tracées, ni facilement identifiables. Ainsi, l'une des caractéristiques de la présupposition (recensées dans la partie théorique) est qu'elle résiste à la négation (dans le sens que la négation n'est pas censée toucher au présupposé). Or, nous avons vu que Bourdin, a rétorqué, d'une façon détournée certes, la déclaration de Bardella

jordan ça doit être sur le calendrier américain, mettant en doute l'existence du calendrier américain, touchant ainsi au présupposé. En revenant sur ce présupposé, le locuteur l'efface. Or, ce caractère malléable, effaçable est censé être la propriété du sous-entendu. Ceci dit, l'existence du calendrier américain est, non seulement présente dans l'énoncé *ça doit être sur le calendrier américain*, elle y est aussi **nécessaire** (l'existence d'un seul élément implique nécessairement l'existence de l'ensemble auquel appartient l'élément).

Dans le sens inverse, dans l'énoncé *jordan/ ça vous va//* on comprend que Jordan n'est pas un prénom français. Cet élément ne fait pas l'objet d'une assertion mais il est donné comme déjà connu. Le lien d'identité entre le *référent* (prénom) et l'*origine* (américain/non français) est implicite. On ne peut certes pas identifier cet implicite comme un présupposé, mais peut-on parler d'un sous-entendu ? ou en tout cas d'un sous-entendu ayant les propriétés recensées plus haut pour la catégorie des sous-entendus ? En effet, cet implicite n'a pas dans ce contexte un caractère discutable, réfutable ou subjectif. Il est difficilement admis que l'interlocuteur rétorque : *Non, ce n'est pas vrai. Jordan n'est pas un prénom américain* ou encore, *Jordan est bel et bien un prénom français*. Il semble que cet implicite est considéré d'une part comme évident et d'autre part comme commun (faisant partie des connaissances partagées des locuteurs).

Il en est de même pour l'objectif ultime derrière la question de Bourdin *jordan/ ça vous va//*. Pour quelqu'un qui ne sait pas que Jordan n'est pas un prénom français, il est impossible d'interpréter ce qui est derrière le dit, à savoir que Bardella, qui milite pour la restauration de la loi imposant la francisation des prénoms, possède lui-même un prénom d'origine non française. Le raisonnement du journaliste prend forme grâce à l'enchaînement d'une suite de propositions, qui, bien qu'elles soient incomplètes, sont agencées d'une façon stratégique, aboutissant à une conclusion unique. Cette forme lacunaire dans l'enchaînement des énoncés est un implicite qui a été analysé par Ducrot (1972) et Kerbrat-Orecchioni (1986).²⁶ Selon les deux linguistes, cette sous-catégorie englobe des syllogismes incomplets, aussi bien que des implicites reposant sur les relations de cohérence entre les propositions explicites. C'est surtout ce genre d'implicites qui confirme notre hypothèse de départ selon laquelle le passage du présupposé vers le sous-entendu est graduel. Sans remettre en question la présence de différentes catégories du contenu propositionnel et l'existence de caractéristiques discriminatoires propres à chacune de ces catégories, nous avons essayé de montrer, en nous référant à des exemples authentiques, les relations extrêmement complexes que noue le posé avec le présupposé et le sous-entendu, en essayant de déceler ce qui est mis au premier plan dans les échanges discursifs de ce qui est relayé au second plan.

L'intérêt de la question *Mohamed est-il un prénom français*, et peut-être sa dangerosité aussi, réside dans le fait qu'elle ne vise pas à répertorier les prénoms français ; ce qui est plus important que le posé, c'est l'implicite sous ses différentes formes : les présupposés, les sous-entendus et les inférences qui sont derrière le dit. C'est une question dont la réponse confirme ou réfute l'appartenance, la non-appartenance, voire le refus d'appartenance d'une minorité à la communauté majoritaire. La conclusion *Mohamed n'est pas un prénom français* ou *Mohamed est un prénom français* devient elle-même une prémisse, implicite, dans un raisonnement plus large sur l'identité nationale, la loyauté au pays d'accueil et l'identification d'une tranche de Français soit avec leur appartenance à la France, soit avec leur appartenance à une communauté religieuse. Si les invités qui se sont exprimés sur la question de l'évolution de la proportion de nouveau-nés prénommés Mohamed semblent être catégoriques dans leurs assertions, dans leurs interprétations, comme dans leurs implicites mêmes, les sociologues ne semblent pas pouvoir donner une explication immédiate à ce phénomène : « S'agit-il d'un coup d'arrêt au processus de sortie de la religion sous l'effet d'une réislamisation d'une partie de cette population ou d'une pause momentanée, comme on l'avait constaté pour la sortie du catholicisme avec une stabilité de la proportion de Marie entre 1930 et 1945, avant l'entrée de la phase terminale » (Fourquet 2019 : 169) ? S'agit-il d'un retour vers la tradition et d'une volonté d'afficher son appartenance à une communauté religieuse ancestrale, ou d'une affirmation d'adhésion à un nouvel islam, différent de celui des pays d'origine ; un islam français qui n'est pas nécessairement la continuité d'un islam maghrébin/arabe (voir, entre autres études, Carré 1993) ? Serait-il un signe de « l'attachement profond à une culture, une religion et [aux] origines familiales [ou plutôt d']une forme de réaction identitaire face à une stigmatisation fréquente et à des situations de discriminations réelles » (Fourquet 2019 : 139) ?

Ce qui est sûr, ou en tout cas ce qui semble l'être, c'est que les Français sont « manifestement entrés dans un stade transitoire dans lequel les dynamiques contraires s'opposent » (Fourquet 2019 : 169) et ce sont précisément ces dynamiques sociales qui créent la divergence, donc les débats et les polémiques. Et dans la création de ces polémiques, les médias ont tendance à montrer le blanc et le noir, mais assez rarement les nuances du gris. Poser le débat d'une manière tranchante et dichotomisante permet certes de mettre sur scène les enjeux de la question des prénoms, mais il aboutit souvent à des visions partielles, donc biaisées.

Notes

- ¹ C'est ton nom que je porte, cher papa. Tu es parti sans me dire au revoir. Mais sache que tu vis encore en moi, dans les valeurs que tu m'as transmises, dans mes souvenirs d'enfance, dans mes pensées les plus profondes... telles les racines d'un olivier.
- ² Statistiques de l'Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3532172>, consulté le 20/01/2021.
- ³ Côté fille, aucun prénom typiquement arabe ou musulman n'est repéré dans le top 20. Par contre, les prénoms internationaux Lina et Inès, populaires chez les familles arabo-musulmanes, sont parmi les premiers dans la liste (6^e et 11^e respectivement). Source : Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3532172>, consulté le 20/01/2021.
- ⁴ L'orthographe française du prénom varie : ainsi on peut trouver *Mohamed*, *Mohammed*, et plus rarement *Mohammad* ou *Muhammad*. En arabe le *m* est redoublé, en français la transcription est fluctuante. C'est sous la variante *Mohamed* que le prénom apparaît dans la présente étude, d'une part parce que le redoublement du *m* est phonétiquement inexistant en français, et d'autre part parce que cette orthographe semble, selon les données de Google, la plus courante en français moderne. Rappelons que le prénom a été d'abord introduit en français sous la forme de la variante *Mahomet*.
- ⁵ Voir, entre autres, le site officiel de l'administration française, « Choix du prénom de l'enfant ». <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F882>, dernière consultation le 24/05/2021.
- ⁶ Les résultats des recherches de ces deux sociologues sont basés sur l'enquête *Trajectoires et Origines* réalisée en 2008–2009 par l'Ined et l'Insee. L'enquête a interrogé 22 000 personnes ayant un lien avec la migration et vivant en France métropolitaine sur leurs trajectoires sociales. Trois générations sont étudiées : celle des immigrés (nés à l'étranger), celle de leurs descendants et celle de leurs petits-enfants.
- ⁷ Pourquoi plus de filles se voient dotées de prénoms internationaux que de garçons ? Cette question dépasse certainement notre champs d'étude. Mais elle nous semble importante dans la mesure où la réponse qu'elle appelle éventuellement est révélatrice des caractéristiques culturelles et ethno-sociales du groupe étudié. Quelques hypothèses pourraient être avancées. D'abord, « la liste des prénoms masculins arabo-musulmans compte beaucoup moins de prénoms pouvant renvoyer ou non à la culture arabo-musulmane que la liste des prénoms féminins » (Fourquet 2019 : 135). En outre, ce sont les garçons, porteurs du nom de la lignée, qui assurent la transmission de l'identité du groupe. Une telle transmission se fait par le nom, certes, mais elle est redoublée par le prénom (Fourquet 2019 : 160–161).
- ⁸ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3532172>.
- ⁹ « Il suffit de donner pour base à cette démarche, non seulement l'énoncé lui-même, mais son énonciation, le fait qu'il soit utilisé à tel moment et dans telles circonstances » (Ducrot 1984 : 22).
- ¹⁰ Les normes et conventions de transcription que nous avons adoptées ont été établies par le groupe ICOR (CNRS – Lyon 2 – ENS de Lyon). Pour de plus amples informations sur ces normes, voir http://icar.cnrs.fr/projets/corinte/documents/2013_Conv_ICOR_250313.pdf.
- ¹¹ https://twitter.com/leJDD/status/1190928126550970369?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etwetembed%7Ctwtterm%5E1190928126550970369&ref_url=https%3A%2F%2Fwww.sudouest.fr%2F2019%2F11%2F03%2Fpresidentielle-2022-un-sondage-donne-macron-et-le-pen-au-coude-a-coude-au-premier-tour-6778464-710.php, dernière consultation le 08/11/2021.
- ¹² <https://elabe.fr/mi-mandat-macron/>, dernière consultation le 08/11/2021.
- ¹³ Dans le cadre, restreint, de cet article, il nous est matériellement impossible de décrire les critères de choix et de délimitation du Corpus.
- ¹⁴ « Marine Le Pen pour l'assimilation par le prénom français », *france aiseetfiere*, 30/06/2011, 1min19s. <https://www.youtube.com/watch?v=o934nsi22rk>.
- ¹⁵ « L'affaire Hapsatou Sy – Eric Zemmour », *Les Terriens*, 01/10/2018, 11min36s. <https://www.youtube.com/watch?v=xFZehICfmNk>
- ¹⁶ « Punchline (2e partie) du 17/09/2018 », *CNews*, 17/09/2018, 39min39s. https://www.youtube.com/watch?v=RZA_IhQTKY8&t=1884s
- ¹⁷ Éric Zemmour.
- ¹⁸ « Polémique : retour sur le clash entre Éric Zemmour et Hapsatou Sy », *Touche pas à mon poste !*, 24/09/2018, 20min47s. <https://www.youtube.com/watch?v=8PKMuNwznGQ>.
- ¹⁹ « 20180920 CNews Laurence Taillade Polémique des prénoms », *Parti Républicain Solidariste*, 24/10/2018, 1min12s. <https://www.youtube.com/watch?v=5ADN6Zb61fk>.
- ²⁰ En référence aux musulmans.
- ²¹ « Tariq Ramadan 'des noms comme Aïcha ou Mohamed sont français' », *CNEWS*, 16/04/2014, 7min11s. <https://www.youtube.com/watch?v=Q20Xr-UmnY&t=331s>.

- ²² « Face à Bourdin, Jordan Bardella s'emmêle les pinceaux sur son prénom », LeHuffPost, 04/09/2019, 1min43s. <https://www.youtube.com/watch?v=QVorhmb1bG0>.
- ²³ Des exemples comme celui susmentionné mènent à reconsidérer le constat selon lequel le contenu du présupposé est censé être connu par l'interlocuteur. Comme le constate Kerbrat-Orecchioni (2018 : 371), un exemple comme « On va aller à pied parce que j'ai prêté ma voiture à ma fille », « implique que l'information en question soit déjà connue de B et/ou peu importante pour B, c'est-à-dire qu'il faut faire intervenir conjointement les principes d'informativité et de pertinence ».
- ²⁴ Voir à ce propos Ducrot (1972 : 124) : « L'information présupposée est présentée comme ne devant pas être le thème du discours ultérieur, mais seulement le cadre dans lequel il se développera ».
- ²⁵ « 'Le prénom, c'est la France', assène Éric Zemmour – RTL », On a tellement de choses à se dire, 31/05/2016, 3min44s. https://www.youtube.com/watch?v=nDtdB4rg8_ghttps://www.youtube.com/watch?v=nDtdB4rg8_g.
- ²⁶ Ducrot propose, pour illustrer cette forme d'implicite, l'exemple suivant : « X. est venu me voir, il a donc des ennuis ». Dans cet énoncé, l'interlocuteur doit nécessairement faire l'inférence à l'implicite « X. ne vient me voir que lorsqu'il a des ennuis » (1972 : 7). Kerbrat-Orecchioni étudie une série d'exemples appartenant à la même sous-catégorie et considère que le raisonnement sous-jacent dans ce genre d'énoncés s'apparente à celui de la logique formelle (i.e. essentiellement au raisonnement de type syllogistique) (1986 : 166).

Intérêts concurrents

L'auteur n'a aucun intérêt concurrentiel à déclarer.

Références

- Anquetil, S.** (2018). « Les procédés implicites pris dans l'interface sémantique-pragmatique. Présentation ». *Corela* [En ligne], HS-25, dernière consultation le 08/11/2021. DOI: <https://doi.org/10.4000/corela.5871>
- Biglari, A., & Bonhomme, M.** (Dir.) (2018). *La Présupposition entre théorisation et mise en discours*. Paris : Classiques Garnier.
- Borzeix, A.** (1994). « L'implicite, le contexte et le cadre : À propos des mécanismes de l'interprétation ». *Le Travail Humain*, 57 (4), 331–343.
- Carré, O.** (1993). *L'islam laïque ou le retour à la Grande tradition*. Paris : Armand Colin.
- Coulmont, B.** (2014). *Sociologie des prénoms*. Paris : La Découverte. DOI: <https://doi.org/10.3917/dec.coulm.2014.01>
- Coulmont, B., & Simon, P.** (2019). « Quels prénoms les immigrés donnent-ils à leurs enfants en France ? ». *Population & Sociétés*, 565 (4), 1–4, dernière consultation le 08/11/2021. DOI: <https://doi.org/10.3917/popsoc.565.0001>
- Ducrot, O.** (1972). *Dire et ne pas dire*. Paris : Hermann.
- Ducrot, O.** (1984). *Le Dire et le dit*. Paris : Minuit.
- Elie-Deschamps, J.** (2016). « L'implicite, études de cas en linguistique appliquée ». *Corela* [En ligne], HS-20, dernière consultation le 08/11/2021. DOI: <https://doi.org/10.4000/corela.4659>
- Fourquet, J.** (2019). *L'archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée*. Paris : Seuil.
- Kerbrat-Orecchioni, C.** (1986). *L'implicite*. Paris : Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C.** (2018). « La présupposition in situ ». In A. Biglari & M. Bonhomme (Dir.), *La Présupposition entre théorisation et mise en discours*, 357–379. Paris : Classique Garnier.
- Kleiber, G.** (2012). « Sur la présupposition ». *Langages*, 86, 21–36. DOI: <https://doi.org/10.3917/lang.186.0021>
- Langages (Revue).** (2012). *Présupposition et Présuppositions*. Paris : Armand Colin. <https://www.cairn.info/revue-langages-2012-2.htm>
- Rabatel, A.** (2018). « Les parcours interprétatifs des présupposés et des sous-entendus, de la phrase au texte et à sa mise en page ». In A. Biglari & M. Bonhomme (Dir.), *La Présupposition entre théorisation et mise en discours*, 443–462. Paris : Classique Garnier.
- Simonin, O.** (2013). « Typologie des contenus implicites ». *Études de stylistique anglaise*, 5, 27–42. DOI: <https://doi.org/10.4000/esa.956>
- Singy, P.** (1999). « L'implicite dans la relation médecin/patient : Le partage en jeu ». *La Linguistique*, 35, 181–192.
- Streiff-Fenart, J.** (1990). « La nomination de l'enfant dans les familles franco-maghrébines ». *Sociétés contemporaines*, 4, 5–18. DOI: <https://doi.org/10.3406/socco.1990.972>
- Vega Y Vega, J. J.** (1998). « Présupposés, sous-entendus et enthymèmes ». In T. García-Sabell Tormo, M. D. Olivares Vaquero, A. Boilève Guerlet, M. García Martínez (Eds.), *Les Chemins du texte*, t. I, 224–239. Santiago : Universidade de Santiago de Compostela.

How to cite this article: Landolsi, H. (2021). *Mohamed est-il un prénom français ?* Présupposés et sous-entendus dans le débat sur l'apparition de Mohamed dans le top 20 des prénoms. *Nordic Journal of Francophone Studies/Revue nordique des études francophones*, 4(1), pp.45–59. DOI: <https://doi.org/10.16993/rnef.61>

Submitted: 02 June 2021

Accepted: 08 November 2021

Published: 06 December 2021

Copyright: © 2021 The Author(s). This is an open-access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution 4.0 International License (CC-BY 4.0), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited. See <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>.



Nordic Journal of Francophone Studies/Revue nordique des études francophones
is a peer-reviewed open access journal published by Stockholm University Press.

OPEN ACCESS